

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de Tournefeuille
Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
Téléphone : 05.62.13.21.21 Télécopie : 05.62.13.21.61
Adresse Internet : www.mairie-tournefeuille.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Tournefeuille

OBJET DU MARCHÉ : Prestations de services de conception, mise en ligne et maintenance d'un site internet et Création d'une identité visuelle (logotype et charte graphique) pour les projets européens transfrontaliers de la ville de Tournefeuille.

LIEU D'EXÉCUTION ET DE LIVRAISON : Commune de Tournefeuille, 31170.

CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE : Marché à procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret du 25 mars 2016, de prestations de services de conception, hébergement, suivi et maintenance d'un site internet et selon les dispositions du CCP.
Marché non alloti de prestations de services homogènes non dissociables.

DUREE DU MARCHÉ : Durée d'exécution de la conception du site 4 mois à compter de sa notification, pour l'identité visuelle 2 mois à compter de sa notification et 4 ans pour l'hébergement et la maintenance.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :

Modalité de financement : Budget communal

Paiement : en euros, par mandat administratif à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement

Facturation par service utilisateur adressée au Service comptabilité, Mairie de Tournefeuille, Place de la Mairie, 31170 TOURNEFEUILLE en triple exemplaire.

Le présent marché sera attribué à une entreprise unique.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE :

Formulaires téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr

Déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44, 48 et suivants du Décret 2016-360 du 25 mars 2016. **(DC1, DC2, DC6)**

Attestation sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales

N° d'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés ou équivalent

Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et n'est pas en redressement judiciaire sinon copie du jugement

Attestation relative au travail illégal et à la non condamnation pour infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 L.143-3 et L.620-3 du code du travail, et relative au respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-I du code du travail **(DC6)**

Lettre de candidature sur papier libre ou **modèle DC1**

Tous documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ou l'association ou **modèle DC 2**

Attestations justifiant que le candidat est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Les renseignements permettant d'évaluer les **capacités professionnelles, techniques et financières du candidat** : références, et note méthodologique :

Notice précisant le mode opératoire du prestataire

Notice précisant le mode de réalisation correspondant aux prestations à effectuer

La **déclaration des moyens humains et matériels** mis en œuvre pour assurer la prestation

La **proposition financière du prestataire** (Bordereau de prix) **décrira les montants alloués aux différentes phases et documents.**

L'offre comprendra

- Un planning de réalisation détaillée
- Une prémaquette statique HTML simulant l'affichage des contenus
- Deux propositions de logotype minimum
- Note de propositions supplémentaires et innovantes
- Tous documents jugés utiles par le prestataire

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- le prix des prestations décomposé par phase et par poste : 60%
- Qualité technique et méthodologique de l'offre : pertinence, cohérence des actions proposées, qualité d'innovation et de communication, facilité d'utilisation et moyens mis à disposition tout au long de la mise en œuvre des prestations : moyens humains et matériels (valeur technique de la prestation) 40%

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS ET ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES

Retrait des dossiers de consultation et dépôt des offres:

Mairie de Tournefeuille, Service Marchés Publics, BP 80104, Place de la Mairie, 31170
TOURNEFEUILLE

Tél. : 05 62 13 21 64, Fax. : 05 62 13 21 61,

Les offres sont à adresser sous pli cacheté en indiquant sur l'enveloppe « **Ne pas ouvrir. Marché de création et maintenance d'un site internet**»

marches-publics@mairie-tournefeuille.fr

Pour tous renseignements techniques complémentaires :

Mairie de Tournefeuille, **Direction des Affaires Culturelles, Mme Tiphaine THELOT**

Tél. : 05 62 13 21 50, ou 05 62 13 60 08- Fax. : 05 62 13 21 61,

Courriel: tiphaine.thelot@mairie-tournefeuille.fr

alice.guillemet@mairie-tournefeuille.fr

DATE DE DIFFUSION DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : le 22 septembre 2016

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : **20 octobre 2016 à 12h00**

DUREE DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : **2016 - 44 DGS1 M21**

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATION
D'EVOLUTION, DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT
DU SITE INTERNET DES PROJETS EUROPEENS TRANSFRONTALIERS
DE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE**



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE SERVICES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE DE L'ARTICLE 27 DU DECRET N°
2016-360 du 25 MARS 2016

Le présent document vaut acte d'engagement

MARCHE N° : 2016 - 44 DGS1 M21

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES

ARTICLE 1-1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

1-1-1 / Pouvoir adjudicateur

Dénomination : Mairie TOURNEFEUILLE
Adresse : Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
Téléphone : 05.62.13.21.21 Télécopie : 05.62.13.21.00
Adresse Internet : www.mairie-tournefeuille.fr

1-1-2 / Représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire de Tournefeuille autorisé à signer le marché en application de la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2016

Imputation budgétaire : Budget communal

1-1-3 / Désignation du Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier Payeur Général de Cugnaux, 46 place de l'Eglise, 31270 Cugnaux.

ARTICLE 1-2 : IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE

Je soussigné, engageant ainsi la personne morale (ou physique) ci-après désignée dans le marché sous le nom de « titulaire »,

Nom, prénom et qualité du signataire :

Société :

Adresse (siège social):

Courriel :@

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce *ou* au Répertoire des Métiers du

.....au n°

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société ou de l'association (*indiquer le nom et l'adresse*)

.....

Agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance de l'appel public à la concurrence en date du 22 septembre 2016
Ayant pour objet un marché de prestations de création d'une identité visuelle, conception et mise en ligne d'un site internet et de son suivi et maintenance pour la ville de Tournefeuille

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant les procédures adaptées de marché public adoptées par la Commune de Tournefeuille par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2016,

Après avoir produit toutes attestations prévues aux articles 44, 48 et suivants du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et les documents demandés,

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses, prescriptions et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations objet du présent marché aux conditions ci-après définies, qui constituent l'offre de la société pour le compte de qui j'interviens.

2. Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*ayer les mentions inutiles*)

3. Je m'engage à fournir les attestations justifiant que je suis titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

4. Je certifie que le travail relatif à l'exécution de ces prestations sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 ET L620-3 du Code du Travail et respectant l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-I du code du travail

5. J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre ou du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Nous engageons sans réserve à exécuter les prestations objet du présent marché aux conditions ci-après définies qui constituent l'offre de la Société

L'offre ainsi présenté ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par l'avis public d'appel à la concurrence.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet des prestations de services concernant :

- Création d'une identité visuelle (logotype et charte graphique)
- Conception et mise en ligne opérationnelle d'un site internet dédié au projet culturel européen de coopération transfrontalières commun à six partenaires (villes de Tournefeuille, Foix, Barakaldo, Irun, Sant Just Desvern et Fondation Kreanta à Barcelone).
- Suivi et maintenance du site internet

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DU MARCHE

ARTICLE 3 –1 FORME DU MARCHE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25mars 2016.

ARTICLE 3 –2 DUREE DU MARCHE

Pour son volet identité visuelle (logotype et charte graphique), la prestation interviendra sous un délai de 2 mois à compter de la signature du marché.

Pour son volet conception et mise en ligne opérationnelle du site internet, la prestation interviendra sous

■ Montant de l'offre annuelle pour :

**Prestations pour le suivi et la maintenance du site
(total des prix unitaires)**

Montant hors TVA⁽¹⁾

Taux de la TVA⁽²⁾

Montant TTC⁽²⁾

,00€

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....
.....

■ Montant de l'offre optionnelle pour :

**Prestations complémentaires
(total des prix unitaires)**

Montant hors TVA⁽¹⁾

Taux de la TVA⁽²⁾

Montant TTC⁽²⁾

,00€

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....
.....

**ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS, DE LEURS MODALITES
D'EXECUTION**

Détails des prestations souhaitées : voir cahier des clauses particulières joint.

Pour les trois volets, le prestataire fournira avec le présent acte un descriptif technique détaillé de ses prestations et tarifs ainsi que leurs modalités d'exécution (échancier, délais etc.). Ce document technique doit répondre aux besoins exprimés dans le cahier des charges joint. La planification et les conditions d'exécution des prestations seront soumises à validation expresse de la Mairie de Tournefeuille.

Une fois le calendrier fixé et agréé par le pouvoir adjudicateur, celui-ci devra être respecté sous peine de voir appliquer des pénalités de retard de 20 euros par jour de retard par rapport au calendrier prévisionnel. Cette pénalité sera directement déductible de toute facture à régler.

Le prestataire est tenu de joindre à son offre une note méthodologique.

La bonne exécution des prestations dépend essentiellement de la personne titulaire du marché. En cas d'impossibilité de remplir cette mission, le dit titulaire devra en aviser immédiatement le représentant du pouvoir adjudicateur et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

En cas de défaillance de sa part, la Ville de Tournefeuille peut assurer le service, et l'exécution des obligations du titulaire aux frais et risques du titulaire par toute personne et moyens appropriés.

La prestation de maintenance pourra être dénoncée par le pouvoir adjudicateur chaque année à la date anniversaire de la notification du marché avec un préavis de deux mois.

ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif.

ARTICLE 6-1 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai global de paiement des prestations est de 30 jours maximum à compter de la réception par la personne publique de la demande de paiement.

Si la date d'exécution des prestations commandées est postérieure à la date de réception de la demande de paiement, c'est la date d'exécution des prestations qui marque le point de départ du délai.

La date de réception de la demande de paiement et la date d'exécution des prestations sont constatées par la personne publique.

Le délai global de paiement expire à la date de règlement par le comptable.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de huit points. (Décret n°2013-269 du 29 mars 2013).

Il est rappelé que l'exercice budgétaire couvre l'année civile et que toutes les factures (correspondantes aux commandes soldées pour l'année 2016) devront parvenir à la Ville de Tournefeuille avant le 6 décembre 2016. Ce calendrier sera identique pour les périodes de reconduction.

En cas de litiges, les réclamations devront parvenir dans le même temps, afin qu'elles puissent être réglées au plus tard le 10 décembre 2016. Au-delà de cette date aucune réclamation ne pourra être enregistrée.

Bénéfice de l'avance forfaitaire :

Le titulaire ne bénéficie pas de l'avance forfaitaire (montant de chaque lot inférieur à 50 000 € HT)

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Payeur Général de Cugnaux – 46 place de l'église, 31270 Cugnaux.
(05.62.20.77.77)

La durée de validité des offres est de 90 Jours.

ARTICLE 6-2 – PRESENTATION DES FACTURES

La commande donne lieu à un paiement après service fait. La facture sera adressée en **3 exemplaires**, un original et deux copies, à :

**Mairie de TOURNEFEUILLE
Service Financier
Place de la Mairie – 31170 TOURNEFEUILLE**

Outre les mentions légales, la facture devra indiquer :

- La référence du marché (n° et objet du marché)
- Le nom, la dénomination sociale, les coordonnées et le n° SIRET du créancier
- Le numéro du bon de commande
- La date et le lieu d'exécution
- Le service municipal ayant bénéficié de la prestation
- Le montant HT de la prestation fournie, le taux et le montant de la TVA et le montant total TTC de la facture à régler.
- **La mention « Dans le cadre du projet Interreg Poctefa Routes Singulières »**

ARTICLE 6-3 – COORDONNEES DU COMPTE DU TITULAIRE

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte du prestataire dont les coordonnées bancaires sont :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :Clé :
- Code banque :
- IBAN :
- BIC :

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal complet

ARTICLE 7 – RESILIATION DU MARCHE

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions et selon les modalités prévues au chapitre VI du CCAG FCS.

Le titulaire est tenu de notifier immédiatement au représentant du pouvoir adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise ;
- à la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination ;
- à son adresse ou à son siège social selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale ;
- ses coordonnées bancaires ;

Ces changements ne feront pas l'objet d'avenant et seront simplement modifiés par la collectivité afin d'assurer la continuité des règlements comptables.

S'il néglige de se conformer à cette disposition, le titulaire est informé que le représentant du pouvoir adjudicateur ne saurait être tenue pour responsable des retards de paiements des factures présentant une anomalie par comparaison aux indications portées dans l'acte d'engagement, du fait de modifications intervenues au sein de la société et dont la collectivité n'aurait pas eu connaissance.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire ainsi que les co-traitants désignés dans le marché doivent justifier qu'ils sont titulaires (fourniture d'une attestation obligatoire)

- d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations,
- d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes des articles 1382 à 1384 1792.2 et 2270 du Code Civil

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse. Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

SIRET : 173 100 058 00010

Tel : 05 62 73 57 57. Fax : 05 62 73 57 40

Les contractants conviennent que les messages reçus par télécopie ou courriel avec accusé de réception ont la même valeur que celle accordée à l'original.

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le

LE CANDIDAT,

(Représentant habilité pour signer le marché)

La présente offre est acceptée par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur pour valoir acte d'engagement.

A Tournefeuille, le

Signature du représentant
Du pouvoir adjudicateur :

Le Maire,

Dominique FOUCHIER

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES LOGOTYPE ET SITE INTERNET DU PROJET « ROUTES SINGULIERES »

**Marché public en procédure adaptée
(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)
Marché n° 2016-44 DGS1 M21**

Les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services et relatives à leur résiliation sont applicables à ce marché, sauf disposition contraire contenue dans le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

D'une part la Commune de Tournefeuille représentée par Monsieur le Maire et désigné comme représentant du pouvoir adjudicateur autorisé à signer le marché par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2015.

D'autre part : l'entreprise titulaire du marché désignée dans le présent CCP par l'expression « le titulaire », « l'entreprise » ou « le fournisseur ».

Le titulaire doit désigner le correspondant de la personne publique dans les huit (8) jours suivant la notification du marché. Si le représentant du titulaire vient à changer, le représentant du pouvoir adjudicateur en est averti. Tout changement doit recevoir l'accord préalable de la personne publique. En cas de désaccord de la personne publique sur le choix ou les propositions de remplacement du correspondant ou des intervenants, elle se réserve le droit de faire des propositions en ce sens.

OBJET :

- Création d'une identité visuelle (logotype et charte graphique)
- Conception et mise en ligne opérationnelle d'un site internet dédié au projet culturel de coopération transfrontalières commun à six partenaires (villes de Tournefeuille, Foix, Barakaldo, Irun, Sant Just Desvern et Fondation Kreanta à Barcelone).
- Suivi et maintenance du site internet

DELAIS :

Le site doit être opérationnel le 31 janvier 2017.

Le logotype devra être livré au plus tard le 30 novembre 2016.

CONTEXTE : Les cinq villes partenaires et la Fondation Kreanta mènent un projet culturel transfrontalier intitulé « Routes Singulières », dans le cadre du programme Interreg V-A (Poctefa 2014-2020).

Les objectifs du projet :

- ✓ La création d'un réseau transfrontalier de villes créatives petites et moyennes situées dans l'aire de grandes capitales régionales.
- ✓ Renforcer l'identité et l'attractivité des villes partenaires à travers des stratégies conjointes de coopération en matière de tourisme culturel.

Résultats attendus du projet :

- ✓ Améliorer l'offre de produits culturels et touristiques transfrontaliers.
- ✓ Favoriser le développement des territoires à travers le renforcement de leur créativité.
- ✓ Générer de nouveaux visiteurs par le développement du tourisme culturel dans les villes du réseau transfrontalier.

- ✓ Développer des outils professionnels pour la transférabilité des pratiques en matière de tourisme culturel dans l'espace transfrontalier.

Démarche mise en œuvre :

- ✓ Expérimentation d'actions concrètes visant à développer le tourisme culturel sur chaque territoire à travers :
 - mise en valeur du patrimoine
 - création de parcours artistiques contemporains (autours d'œuvres permanentes propres à transformer l'espace urbain dans le but d'en faire un élément attractif pour les visiteurs)
- ✓ Modélisation et transfert des pratiques visant à stimuler le tourisme culturel : modélisation, évaluation des actions menées dans chaque ville ; rédaction et diffusion d'un ouvrage final
- ✓ Communication sur le projet global, et sur les actions concrètes menées dans chaque ville :
 - plan de communication globale de diffusion et de promotion du projet et des actions auprès des visiteurs potentiels de la zone transfrontalière
 - plan local de communication sur chacun des territoires, de promotion des actions menées dans chaque ville, et d'information auprès du public du territoire sur les initiatives mises en œuvre dans les autres villes du réseau.

SITE INTERNET

ORIENTATIONS GENERALES

Le site internet commun prend place dans ce projet pour permettre :

- La communication auprès du public concernant le projet « Routes Singulières »
- La création et l'animation du lien entre les acteurs du projet, à travers un espace professionnel
- La communication en vue du transfert de bonnes pratiques pour des porteurs de projet potentiels

Il doit respecter les contraintes suivantes :

- Être accessible en deux langues : français et espagnol. Le choix de la langue doit se faire dès la page d'accueil.
- Le nom de domaine dans les deux langues : *routessingulieres.eu* et *rutassingulares.eu*
- Il doit pouvoir être mis à jour par les responsables de tous les partenaires
- Lecture et contenu du site accessibles aux personnes déficientes visuelles
- Être très bien référencé sur le net et placé aux cœurs des réseaux culturels des deux pays.
- Permettre l'envoi d'informations et d'actualités par emails (carnet d'adresse, newsletter...)
- Contenir des liens vers les sites officiels de chaque ville, des partenaires et de différents organismes (INTERREG, POCTEFA...)
- Être hébergé de manière fiable et parfaitement sécurisée. Le site doit être visible 24h/24h et 7j/7j. L'offre devra détailler la solution envisagée pour rendre possible cette visibilité
- Création par le prestataire d'une charte graphique pour le site et d'un logotype pour le projet « Routes Singulières » dont les conditions sont détaillées à la suite de ce cahier des charges.

CONTENU PREVISIONNEL

La liste ci-après énumère les éléments devant figurer sur le site. Les propositions des prestataires pourront aller au-delà, que ce soit au niveau de l'ergonomie, de la convivialité, de l'interactivité, ou de la hiérarchisation des rubriques, de manière à aller plus loin dans le contenu tout en restant en accord avec les objectifs du projet.

SUR CHAQUE PAGE

- Logo « Routes Singulières »
- Logo POCTEFA + mention FEDER (voir les contraintes imposées par le Poctefa)
- Fil d'Ariane, représentant l'arborescence des rubriques que le visiteur a traversé depuis la page d'accueil, lui permettant de pouvoir se positionner au sein du site
- Choix de la langue : français ou espagnol
- Boutons permanents permettant de renvoyer aux différentes rubriques :
 - o Le projet « Routes Singulières »
 - o Les acteurs du projet (5 villes et Fondation Kreanta)
 - o Contacts
 - o Espace professionnel
 - o Réalisations
 - o Newsletter
 - o Lien avec les Pages Facebook des partenaires/du projet

Page d'accueil : Une attention particulière sera portée à la page d'accueil et à son fonctionnement

- Actualité avec texte, photos, vidéos, diaporamas (entre 3 et 6 actu visibles)
- Visuel dynamique
- Carte permettant de situer les six partenaires du projet
- Logo de chaque ville / POCTEFA / mention FEDER

Le projet :

- Présentation générale du projet
- Présentation des actions
- Présentation INTERREG/POCTEFA
- Liens vers les sites des organismes

Les acteurs :

- Présentation des partenaires avec les liens directs vers leur site officiel
- Carte
- Photos

Contacts :

- Contact des chargés de mission et techniciens des villes du projet

Espace professionnel :

- Uniquement accessibles aux équipes des acteurs du projet : archivage, téléchargement des documents (compte-rendu des comités de pilotage, réunions budget, fiches d'actions), photos, vidéos + envoi de documents, invitations, convocations
- Accessible à tous ceux qui ont un code : archivage, consultation, téléchargement de documents (dossiers thématiques, carnets de modélisation, comptes rendus des séminaires, dossiers de presse, logos...) + envoi de documents et invitations + annuaire de contacts

Réalisations :

- Présentation des réalisations du projet
- En lien avec la page d'accueil et la partie « Actualités »

FONCTIONNALITES

Le site devra inclure les fonctionnalités standards d'un site internet (visionnage de photos, vidéos, recherche par mot-clé...). Il devra également être créé en « responsive design ».

Les propositions des prestataires pourront aller au-delà, de manière à aller plus loin tout en restant en accord avec les objectifs du projet.

LOGOTYPE

En lien avec la création du site Internet nous demandons au prestataire de créer le logotype du projet. Afin de laisser une grande liberté de création, nous ne souhaitons pas donner d'indications

trop précises pour la réalisation graphique du logotype, cependant nous souhaitons que soient mises en valeur plusieurs caractéristiques et notions relatives au projet « Routes Singulières » :

- * Le logo devra mentionner le nom du projet « Routes Singulières »
- * concept de « villes créatives »
- * caractère transfrontalier du projet
- * idée de réseau
- * présence de six partenaires

Le logo devra obligatoirement être disponible dans les deux langues, français et espagnol.

Il sera demandé de mettre au point plusieurs versions du même logo. La déclinaison est primordiale pour assurer une adéquation graphique avec tous les types de support :

Version couleur pantone, quadrichromie ou monochrome en réserve

Version couleur pantone et quadrichromie pour les fonds foncés et composés de photos

Version monochrome noire et monochrome en réserve pour marquage produits

Le logotype et la charte graphique sont destinés à être utilisés sur tous les supports de communication externes et internes du projet « Routes Singulières »

- ➔ Une attention particulière sera portée à la lisibilité du logotype lorsqu'utilisé sur des documents de petite taille tel que 10*15 cm par exemple.

Pour le logotype, le partenaire devra transmettre les informations suivantes :

- Couleurs pantones utilisées pour l'ensemble des versions mentionnées ci-dessus
- Zone d'exclusion (espace protégé minimum autour du logo) et la taille minimum d'utilisation du logo
- Les déclinaisons du logotype sur des fonds blancs, de couleurs, et fonds visuels (règle d'utilisation sur fonds très clair, foncé et fond visuel ou perturbé) ➔ fond transparent
- Une version horizontale et une version verticale du logotype
- La police de caractère (typographie, taille et aspect) utilisée si du texte est associé au logo
- Les interdits : exemples d'utilisations erronées.

Supports susceptibles d'être créés : papier à en-tête, affiche petit et grand format, bache extérieure, enveloppe postale...

Contraintes particulières de l'autorité du programme INTERREG (Poctefa 2014-2020)

Le site web devra mettre en avant le soutien financier de l'Union Européenne, et devra comprendre le logo du POCTEFA. De plus :

- Le drapeau et la référence à l'UE doivent être visibles en entrant sur le site web, sans avoir à déployer la page (c'est-à-dire sans avoir à faire de scroll)
- Le drapeau de l'UE doit obligatoirement apparaître en couleur sur les sites web, sur fond blanc
- Le drapeau de l'Union européenne doit mesurer au moins la même taille que les autres logos y figurants
- Mention FEDER obligatoire de la sorte : projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

OPTIONS POSSIBLES (à chiffrer séparément dans les devis)

- BackOffice dans les deux langues
- Interface de la newsletter intégrée au site

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Le soumissionnaire est tenu au secret professionnel et s'interdit de divulguer les informations et documents dont il peut avoir connaissance à l'occasion de son intervention pour la personne publique.

DISPOSITIONS GENERALES :

Par le fait même d'avoir fait acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît notamment :

- S'être assuré des conditions générales d'exécution et de livraison des fournitures tant du point légal, administratif que physique. Toute carence, erreur ou omission du Titulaire dans l'obtention de ces renseignements ne pourra qu'engager sa responsabilité totale et entière et demeure à sa charge.
- avoir établi sous sa responsabilité les prix unitaires qui ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire l'objet de modification ou de réclamation de quelque nature que ce soit
- avoir pris connaissance de tous les documents de l'Appel d'Offre et avoir inclus dans les prix unitaires établis sous son entière responsabilité, toutes sujétions inhérentes à l'appréciation de la nature des difficultés, au site et à l'exécution des prestations.

Lors de la remise de sa proposition, l'entrepreneur est supposé avoir une parfaite connaissance de l'état des lieux et ne pourra se prémunir d'oublis ou omissions pour l'achèvement complet des prestations décrits dans le présent document

A Tournefeuille, le

"Lu et approuvé"

(Signature et cachet du soumissionnaire)